

GRAND CONSEIL

INSCRIPTIONS

Sont ouvertes, au secrétariat général du Grand Conseil, des inscriptions pour:

- E 1789** Election de quatre procureurs (entrée en fonction: 1er janvier 2011);
- E 1791** Election de deux juges au Tribunal civil (entrée en fonction: 1er janvier 2011);
- E 1792** Election de six juges au Tribunal pénal (entrée en fonction: 1er janvier 2011);
- E 1793** Election de deux juges au Tribunal des mineurs (entrée en fonction: 1er janvier 2011);
- E 1794** Election de quatre juges suppléants au Tribunal civil (entrée en fonction: 1er janvier 2011);
- E 1795** Election de dix-sept juges suppléants au Tribunal pénal (entrée en fonction: 1er janvier 2011);
- E 1796** Election d'une ou d'un juge suppléant au Tribunal tutélaire et Justice de paix (entrée en fonction: 1er janvier 2011);
- E 1797** Election de deux juges suppléants au Tribunal des mi-

neurs (entrée en fonction: 1er janvier 2011);

- E 1798** Election de trois juges suppléants au Tribunal administratif de première instance (entrée en fonction: 1er janvier 2011).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- a) une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- b) une copie du brevet d'avocat;
- c) tout document attestant posséder 3 ans au moins de pratique professionnelle utile au poste, stage d'avocat non compris;
- d) un certificat de bonne vie et mœurs;
- e) une attestation de l'office des poursuites et faillites;
- f) une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).
- La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au

secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 3 novembre 2010 à midi** (clôture de l'inscription). Cette élection figurera à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Grand Conseil du **vendredi 12 novembre 2010**.

Le président du Grand Conseil:
Guy METTAN.

INSCRIPTIONS

Sont ouvertes, au secrétariat général du Grand Conseil, des inscriptions pour:

- E 1799** Election de dix juges assesseurs au Tribunal criminel (entrée en fonction: 1er janvier 2011);
- E 1800** Election d'une ou d'un juge assesseur médecin au Tribunal des mineurs (entrée en fonction: 1er janvier 2011);
- E 1801** Election d'une ou d'un juge assesseur spécialiste de l'éducation au Tribunal des mineurs (entrée en fonction: 1er janvier 2011);

- E 1802** Election de dix juges assesseurs à la Chambre pénale d'appel et de révision (entrée en fonction: 1er janvier 2011);

- E 1803** Election de six juges assesseurs médecins à la Chambre pénale d'appel et de révision (entrée en fonction: 1er janvier 2011);

- E 1804** Election de six juges assesseurs spécialistes de l'éducation à la Chambre pénale d'appel et de révision (entrée en fonction: 1er janvier 2011).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- a) une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- b) un certificat de bonne vie et mœurs;
- c) une attestation de l'office des poursuites et faillites;

d) une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05). La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 3 novembre 2010 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Grand Conseil du **vendredi 12 novembre 2010**.

Le président du Grand Conseil:
Guy METTAN.

COMMUNIQUÉ

Décision du Grand Conseil relative à l'IN 145 «Pour des allocations familiales dignes de ce nom!»

Lors de sa séance du 14 octobre 2010, le Grand Conseil a déclaré valide l'initiative populaire 145 «Pour des allocations familiales dignes de ce nom!». Le Grand Conseil a renvoyé l'IN 145 à la Commission des affaires sociales pour l'examen de sa prise en considération.

Le président du Grand Conseil:
Guy METTAN.

CHANCELLERIE

ARRÊTÉ

approuvant la modification du 25 mars 2010 de l'annexe tarifaire 1a à la convention et ses annexes du 8 avril 2009 relatives à l'hospitalisation en division commune pour les soins des secteurs psychiatrie, soins subaigus (réadapation), soins continus, soins palliatifs entre les Hôpitaux universitaires de Genève et santésuisse, pour les années 2010 et 2011

Du 13 octobre 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu l'article 46 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994; vu la convention et ses annexes relatives à l'hospitalisation en division commune pour les soins des secteurs psychiatrie, soins subaigus, soins continus, soins palliatifs entre les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et santésuisse, du 8 avril 2009; vu la liste des adhérents du 2 juin 2009; vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 août 2009;

vu la décision du conseil d'administration des HUG du 25 mars 2010; vu l'annexe tarifaire 1a à la convention précitée, modifiée le 25 mars 2010 et prolongeant les tarifs 2009 pour les années 2010 et 2011; vu la liste des adhérents du 12 juillet 2010; vu la lettre du Surveillant des prix du 9 août 2010; attendu que la modification de l'annexe tarifaire 1a pour les années 2010-2011 est conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfait au principe d'économie,

Arrêté

- La modification du 25 mars 2010 de l'annexe tarifaire 1a à la convention et ses annexes du 8 avril 2009 relatives à l'hospitalisation en division commune pour les soins des secteurs psychiatrie, soins subaigus, soins continus, soins palliatifs entre les Hôpitaux universitaires de Genève et santésuisse et qui prolonge les tarifs pour les années 2010 et 2011, est approuvée.
- La date d'entrée en vigueur est fixée rétroactivement au 1er jan-

vier 2010. Elle est applicable jusqu'au 31 décembre 2011.

- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans un délai de 30 jours, dès sa publication, conformément à l'article 90a, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994 (LAMAL).
- Le présent arrêté est exécutoire nonobstant recours.

Certifié conforme,
La chancellerie d'Etat:
Anja WYDEN GUELPA.

SÉCURITÉ, POLICE ET ENVIRONNEMENT

PROFESSION DE DÉTECTIVE PRIVÉ

Par arrêté du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement du 5 octobre 2010, M. Pascal Delobel est autorisé à exercer la profession de détective privé dans le canton de Genève.

PROFESSION D'AGENT EN FONDS DE COMMERCE

Par arrêté du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement du 11 octobre 2010, M. Jérémie Amacher est autorisé à exercer, pour le

compte de la société Cabinet Immo-rive Sàrl, la profession d'agent en fonds de commerce dans le canton de Genève.

PROFESSION D'AGENT DE RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Par arrêté du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement du 5 octobre 2010, M. Pascal Delobel est autorisé à exercer la profession d'agent de renseignements commerciaux dans le canton de Genève.

COURS POUR CONCIERGES ET PROPRIÉTAIRES

Participez au cours de SuisseEnergie «Chauffez futé» et bénéficiez de plus de confort avec moins d'énergie.

Chauffez futé Module 1: Part de faire des économies!

- Buts du cours:
- Economiser de l'argent et de l'énergie (plus de 15% d'énergie économisée, env. 1000 F par an pour un locatif de 12 logements);
 - Satisfaire les besoins des usagers et des locataires (moins de réclamations);
 - Elever le degré de sécurité d'exploitation du chauffage (plus longue durée de vie).

Lors de ce cours d'une demi-journée, les formateurs expérimentés de SuisseEnergie vous transmettront des stratégies d'actions simples et concrètes qui vous permettront d'atteindre ces objectifs.

Genève - UOG - tél. 022 733 50 60

- Jeu 11 novembre 2010, de 13 h 30 à 17 h 30
Sam 4 décembre 2010, de 8 h 30 à 12 h 30
Mar 14 décembre 2010, de 13 h 30 à 17 h 30
Mar 11 janvier 2011, de 8 h 30 à 12 h 30
Jeu 20 janvier 2011, de 13 h 30 à 17 h 30
Mar 1er février 2011, de 8 h 30 à 12 h 30
Jeu 17 février 2011, de 13 h 30 à 17 h 30

Coût du cours: 90 F (documentation et café inclus).

Cours Chauffez futé Module 2

But du cours:

- Approfondir ses connaissances relatives aux installations techniques du bâtiment.

Genève - UOG - tél. 022 733 50 60

- Mardi 3 mars 2011, de 8 h 30 à 12 h 30
Jeu 17 mars 2011, de 13 h 30 à 17 h 30
Sam 26 mars 2011, de 8 h 30 à 12 h 30
Coût du cours: 90 F (documentation et café inclus).

Pour les inscriptions et les informations, merci de vous adresser directement à: Union Ouvrière de Genève (UOG), Centre de formation des travailleurs, 3, place des Grottes, 1201 Genève, tél. 022 733 50 60, e-mail: info@uog.ch

NOMINATION DE NOTAIRES

Conformément à l'article 39 de la loi sur le notariat, du 25 novembre 1988, une inscription est ouverte au Département de la sécurité, de la police et de l'environnement, au secrétariat général, 2e étage, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi 18 octobre au lundi 1er novembre 2010, en vue de la nomination de nouveaux notaires.

SERVICE CANTONAL DES OBJETS TROUVÉS

Vente aux enchères publiques des objets trouvés

En la salle des ventes du Service cantonal des objets trouvés, entrée 9, rue des Glacis-de-Rive, 1207 Genève (rez-de-chaussée droite), il sera procédé par le Service cantonal des objets trouvés, à la vente des objets trouvés et des pièces de conviction non réclamés dans les délais légaux, les jours suivants: **du lundi 8 novembre au jeudi 11 novembre 2010 tous les après-midi dès 14 h**, - les lundi et mardi: montres et bijoux de valeur;

- les mercredi et jeudi: objets divers. Toutes les ventes ont lieu au comptant.

Les montres et bijoux divers seront présentés sur rendez-vous exclusivement le lundi matin 8 novembre 2010 de 9 h 30 à 11 h 30 dans l'arrière-salle des ventes située 9, rue des Glacis-de-Rive (rez-de-chaussée). Les objets seront présentés sur rendez-vous exclusivement le mercredi matin 10 novembre 2010 de 9 h 30 à 11 h 30 dans l'arrière-salle des ventes située 9, rue des Glacis-de-Rive (rez-de-chaussée). Veuillez vous présenter quelques minutes avant l'heure du rendez-vous aux endroits cités ci-dessus.

Les rendez-vous de 10 minutes seront pris le vendredi 5 novembre 2010 de 10 h à 11 h uniquement au tél. 022 546 09 16. Attention, nombre de places limité. En cas de retard, il n'y a pas de déplacement possible du rendez-vous. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser au Service cantonal des objets trouvés, 5, rue des Glacis-de-Rive, 1207 Genève, tél. 022 546 09 00.

Informations importantes

Le Service cantonal des objets trouvés sera ouvert au public exclusivement de 7 h 30 à 12 h pendant les jours de la vente aux enchères publiques, soit du 8 au 11 novembre 2010 inclus. Le Service cantonal des objets trouvés ne garantit pas l'état et le fonctionnement des objets vendus aux enchères publiques.

SOMMATION AUX PROPRIÉTAIRES DES VÉHICULES EN FOURRIÈRE

Dans un délai de 10 jours à compter de la présente publication, les détenteurs de véhicules désignés ci-après: **Voitures de tourisme - livraisons - remorques:**
Audi A6 WUA ZZZ 4 B43N 903 856 (F) 8524 VL 03
BMW 325 TD
WBACC 11 010 FF 35 733
BMW 535 I
WBADE 21 060 BM 81 063
Fiat Bravo ZFA 182 00004 556 214
Kia Rok Sorento

KNEJC 521 835 125 770
Mitsubishi L 200
MMB JNK 740 XD 012 752 (P) 9977 LU

Opel Astra
WOL OTGF 4 835 008 305 (P) 8918 UH

Peugeot 205 VF 320 CKD 224 523 508
Rover 218 SD
SAXX WMW XTBD 224 042 (F) 364 BDS 38

Telco
MAT 37 405 619 L 03 104

Motocycle:
Yamaha XC 125 3KR 034 990 (F) 5211 VQ 74

Dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, les détenteurs de véhicules désignés ci-après:

Voitures de tourisme - livraisons - remorques:
Citroën Xantia (F) 3357 VQ 74
Citroën Saxo

VF7 SOH DZE 56 010 269
VF7 SOH DZE 56 010 269 (F) 5211 VQ 74

Fiat Panda ZFA 141 A0 001 954 480 (F) AJ 657 TX

Honda Civic CRX
JHMEH 61 600 S 502 693

Land Rover Defender
SALL DHM 574 A 685 031 (GB) SF 54 OKN

Opel Corsa VSX 0000 73R4 392 215 (F) 4933 VK 74

Peugeot 605 VF 36 BP 8B 290 865 874 (F) 4933 VK 74

Volvo 440 XLBKC 163 ESC 632 013
Motocycles:
Honda CBR 125 R

MLHJC 344 445 012 383
Honda NX 650 RD 025 203 248

Piaggio
SSL 1T0 064 907 (F)

Cyclomoteur:
Piaggio SI SIM 1T 246 908

et se trouvant actuellement en fourrière, sont sommés de se présenter à l'Office cantonal des automobiles et de la navigation, fourrière cantonale, 94, route de Veyrier, Carouge, de 7 h 30 à 16 h, en justifiant de leur qualité de détenteur, pour prendre possession de leur bien après paiement des divers frais. Les personnes qui prétendent à des droits sur ces véhicules sont également sommées de s'annoncer au même service et dans les mêmes délais pour en justifier.

(Suite page suivante)

SOMMAIRE	
GRAND CONSEIL	2
CHANCELLERIE D'ÉTAT	2
DSPE	2-3
DARES	3
DIM	3
DCTI	4
DF	4
DSE	4
POUVOIR JUDICIAIRE	5
POURSUITES ET FAILLITES	6 À 10
REGISTRE DU COMMERCE	10, 12 À 17, 19-20
LÉGISLATION	14-15
VENTES, AUTORISATIONS ET REQUÊTES	16 À 19
IMMOBILIER	20